

Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE)

Pour nous écrire:



Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE)

Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Place Beauvau 75008 PARIS

ou par mail:



calae@interieur.gouv.fr



Cheffe CALAE:
Madame Hélène DEBIEVE,
Administratrice de l'État



Chargé de mission CALAE:
Capitaine Nicolas RIBON

Retrouvez également toutes les informations sur le Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus sur Internet:

<https://www.gouvernement.fr/actualite/plan-national-de-prevention-et-de-lutte-contre-les-violences-aux-elus>

Mais aussi de nombreuses informations et fiches réflexes sur les applications pour smartphone:

Ma sécurité

GEND'élus



En cas de danger n'intervenez pas seul mais avisez les services de police ou gendarmerie en composant le 17



Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus

Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE)

- 4 axes
- 12 mesures
- Pack sécurité
- 5 millions d'euros

Les menaces et les violences ne sont pas une fatalité! Signalez-les à la gendarmerie ou à la police

Suite à la forte hausse des atteintes dont sont victimes les élus ces dernières années, la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, Dominique FAURE, lance en mai 2023 le Centre d'Analyse et de Lutte contre les Atteintes aux Élus (CALAE) et le « Pack sécurité élus ». Quelques mois plus tard, en juillet 2023 est lancé par le Gouvernement le Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus.



Le Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus

Quelques chiffres

Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE)¹

Il a pour mission de :

- **Compiler les données qui remontent des préfetures et des forces de sécurité intérieure**, les analyser, et les restituer (publication d'un rapport annuel)
- **Favoriser l'anticipation et l'adaptation** de la réponse opérationnelle
- **Assurer le suivi des situations individuelles**, et vérifier la mise en place locale de mesures adaptées

Mise en œuvre d'un « pack sécurité » intégré au Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus :

SIGNALER - Pour signaler les contenus haineux en ligne, mobilisation de la plate-forme cybermalveillance.gouv.fr

ÉVALUER - Création d'un réseau de **3 400 référents « Violences aux élus »** au sein de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale, et rappel de la doctrine « Une atteinte = Une évaluation ».

PROTÉGER - Mise en place de **mesures de protection spécifiques**, après évaluation et renforcement du dispositif **« Alarme élu »**, pour une prise en charge plus rapide en cas d'appel au 17, et une vigilance renforcée en matière de surveillance. Diagnostic des référents sûreté pour la sécurisation bâtementaire.

SANCTIONNER - Renforcement des sanctions pénales pour **augmenter le quantum de la peine** jusqu'à 10 ans d'emprisonnement, et 150 000 € d'amende pour une incapacité totale de travail (ITT) de plus de 8 jours, avec un minimum de 5 ans encourus, quelle que soit l'ITT.

Axe 1 → Mieux accompagner les élus

- #1 *Renforcement de la protection fonctionnelle*
- #2 *Mise en place d'un dispositif d'appui psychologique*
- #3 *Prise en charge des frais de procédure et d'assurance*

Axe 2 → Mieux protéger les élus

- #4 *Mise en place de mesures de sécurisation physique*
- #5 *Mise en place de mesures de sécurisation ponctuelle des locaux*
- #6 *Renforcement de la vidéosurveillance*

Axe 3 → Mieux sanctionner les agresseurs des élus

- #7 *Renforcement des sanctions*
- #8 *Accélération des délais judiciaires*
- #9 *Meilleure information des élus sur le traitement judiciaire*

Axe 4 → Mieux communiquer entre les élus et la justice

- #10 *Élaboration d'un protocole entre les associations de maires et le Procureur de la République*
- #11 *Mise en place de formations croisées*
- #12 *Facilitation de la communication du Procureur de la République envers les élus locaux*

Un phénomène de plus en plus prégnant dans notre société



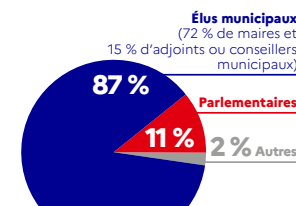
Soit une **↑ de 32 %** par rapport à 2021.



Au 1^{er} semestre 2023, en **légère baisse par rapport au 1^{er} semestre 2022**.



Menaces, injures et outrages avec une forte augmentation du cyberharcèlement; 7 % des faits sont des atteintes aux personnes.



Type de mandat en fonction des atteintes dans le cadre de leur mission en 2023.

Types de menaces



Acte d'un administré (intervention du maire pour faire cesser un trouble/litige entre l'administré et le maire).



Menaces, injures ou outrage sur les réseaux sociaux.



Litiges entre élus.

¹ Composé du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, et de personnes qualifiées.